



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 9 novembre 2023
(OR. en)**

**15194/23
ADD 1**

**DENLEG 53
PESTICIDE 59
AGRILEG 282**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	7 novembre 2023
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D089656/3 - ANNEXE
Objet:	RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant et rectifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de mandipropamide présents dans ou sur certains produits

Les délégations trouveront ci-joint le document D089656/3 - ANNEXE.

p.j.: D089656/3 - ANNEXE

FR

ANNEXE

À l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005, la colonne relative au mandipropamide est remplacée par le texte suivant:

[Office des publications: veuillez insérer le tableau «Annexe II»].